Image not found or type unknown

Crédit à la consommation

Par **Comar95**, le **16/01/2017** à **12:43**

Bonjour , voilà je me suis séparée de madame depuis 1 an et à l'époque où nous étions ensemble , nous avons souscrit à 3 crédits et cela monte à 1000 euros par mois , moi qui est l'emprunteur et madame le co-emprunteur mais elle ne veut pas m'aider à les rembourser , elle fait la sourde oreille , du coup les crédits plus mon loyer plus une pension .... il me reste que pratiquement 200 euros pour finir le mois ... que dois je faire , je m'en sors plus et surtout , il commence à avoir du retard sur certains crédits qui ne passent pas certain mois ... merci pour vos réponses

Par **amajuris**, le **16/01/2017** à **18:29**

bonjour,
vous commencez par mettre en demeure par LRAR votre ex de participer au remboursement de vos crédits en la menaçant de saisir le tribunal, cela ne concerne pas les organismes de crédit.
il existe la procédure de surendettement.
salutations

Par **Visiteur**, le **16/01/2017** à **18:56**

Bsr,
Qui est bénéficiaire de la pension ? Car celle ci peut être révisée par le juge.

Par **Comar95**, le **17/01/2017** à **13:08**

Bonjour , Merci pour vos conseil et la pension est pour mon ex femme d'un premier mariage

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés